



**Accommodements en raison de la COVID-19 : Nombre requis de crédits avec notes alphanumériques**

Un nombre minimum de crédits de cours avec notes alphanumériques est requis pour l'évaluation de votre performance académique. [La session d'hiver 2020 est exclue](#) de l'évaluation des résultats académiques pour tous les candidats. Ces changements ont l'impact suivant sur le nombre de crédits consécutifs requis :

	<b>Diplôme qui n'est pas affecté</b> par la pandémie à la session d'hiver 2020	<b>Diplôme affecté</b> par la pandémie à la session d'hiver 2020
<b>Diplôme de 1er cycle</b>	Minimum de 60 crédits consécutifs avec notes alphanumériques au moment de la demande d'admission	Un minimum de 45 crédits consécutifs avec notes alphanumériques doit apparaître sur le relevé de notes. En temps normal, vous auriez eu au moins 60 crédits, mais la session d'hiver 2020 était notée en mode succès/échec, ou vous avez dû vous désister de certain cours.
<b>Deuxième baccalauréat ou baccalauréat alternatif</b>	Minimum de 45 crédits consécutifs avec notes alphanumériques au moment de la demande d'admission	Un minimum de 30 crédits consécutifs avec notes alphanumériques doit apparaître sur le relevé de notes. En temps normal, vous auriez eu au moins 45 crédits consécutifs, mais la session d'hiver 2020 était notée en mode succès/échec, ou vous avez dû vous désister de certain cours.

- Le diplôme de 1er cycle utilisé dans l'évaluation de votre demande d'admission doit être complété au 31 juillet de l'année d'admission à l'école de médecine.
- Seuls les crédits de la session d'hiver seront exclus; tous les autres crédits qui contribuent aux diplômes seront évalués.
- Les diplômes d'institutions ou de programmes où la notation succès/échec est le mode normal de notation pour la majorité des cours, sans que cela soit relié à la pandémie, demeurent inadmissibles.

Les candidats sont invités à soumettre une demande pour des circonstances atténuantes pour les raisons ci-dessous. L'admissibilité de chaque situation sera évaluée de manière individuelle. La décision finale est à la discrétion du Bureau des admissions.

- 1) En raison de la pandémie, le diplôme de 1er cycle compte moins de 45 crédits consécutifs (ou le deuxième baccalauréat compte moins de 30 crédits consécutifs) avec notes alphanumériques – par exemple, si le programme comptait d'autres cours sans notes alphanumériques avant la session d'hiver 2020, comme des stages pratiques, un internat, des stages coops, etc.
- 2) L'établissement d'où provient votre diplôme de 1er cycle a décidé de maintenir l'évaluation de type succès/échec comme seule option de notation après la session d'hiver 2020 en raison de la pandémie, ce qui a un impact sur le nombre de crédits avec notes alphanumériques que vous pouvez obtenir pour répondre aux exigences d'admission.